

Ouverture des inscriptions cantine et périscolaire – Modalités et démarches

Comme nous vous l'avions annoncé, la plateforme informatique dédiée aux services de la cantine évolue afin de simplifier vos démarches d'inscription au périscolaire. Voici les informations essentielles à retenir :

1 – Inscriptions cantine pour la période du 3 novembre au 18 décembre 2025 :

Les inscriptions cantine sont **dès maintenant ouvertes** sur la plateforme.

ATTENTION : la réservation des repas à la cantine ne sera possible qu'après avoir effectué l'adhésion de votre enfant à la Maison Pour Tous (MPT) selon les modalités indiquées ci-dessous. Cette adhésion est **OBLIGATOIRE** pour accéder aux services cantine et temps périscolaires.

Exception pour le repas de Noël du 19 décembre :

L'inscription se fera **uniquement via un coupon papier** qui sera distribué dans le cahier de liaison de votre enfant courant novembre.

2 – Activités périscolaires dans les écoles de la ville et adhésion à la Maison Pour Tous (MPT)

4 cas possibles :

La ville de Brives-Charensac a fait le choix de maintenir des temps d'activités périscolaires de qualité de 16h30 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis

Pour accéder **aux temps périscolaires ainsi qu'au service cantine**, une adhésion à la MPT est **OBLIGATOIRE**. Voici les démarches à suivre selon votre situation :

Cas 1 : Votre enfant n'est pas adhérent à la MPT mais mange à la cantine

- Lors de votre prochaine réservation de repas, la carte d'adhésion à la MPT sera automatiquement ajoutée au panier. Les documents obligatoires (vaccins, assurance, fiche sanitaire de l'enfant) seront demandés avant le règlement (cf ③).

Cas 2 : Votre enfant est déjà adhérent à la MPT et mange à la cantine

- Seul le dossier d'inscription de votre enfant à l'activité périscolaire école (renseignement, fiche sanitaire et documents obligatoires) vous sera demandé lors de l'inscription à la cantine.

Cas 3 : Votre enfant n'a pas de compte cantine mais est présent sur les temps périscolaires du soir

- Vous devez créer un compte sur <https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr/>
- Adhérez à l'activité périscolaire école de la MPT en suivant les étapes indiquées dans le point ③

Cas 4 : Votre enfant est présent sur le temps de cantine avec un repas en PAI (que vous fournissez)

- Vous devez créer un compte sur <https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr/> ou utiliser un compte déjà existant
- Adhérez à l'activité périscolaire école de la MPT en suivant les étapes indiquées dans le point ③

3 – Etapes communes à tous les parents

Avant toute inscription ou mise à jour :

- Connectez-vous à votre compte (ou créez-en un si nécessaire)
- Allez dans l'onglet « Mes services »
- Sélectionnez « Commune de Brives Charensac »
- Choisir Maison Pour Tous suivant votre situation :
 - o 1 parent travaille sur la commune,
 - o Hors commune
 - o Résident commune
- Choisissez l'activité « Périscolaire école» pour votre enfant.
- Complétez ou mettez à jour les informations demandées.

Pièces à fournir obligatoirement (à télécharger sur la plateforme)

- Assurance extrascolaire
- Carnet de vaccins à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif employeur si applicable
- Justificatif AEEH si votre enfant est concerné
- Photocopie du PAI si votre enfant est concerné

Votre dossier ne sera validé qu'après réception de l'ensemble de ces documents.

4 – Besoin d'aide ?

Pour toute question ou difficulté technique, les services de la MPT sont à votre disposition pour vous guider dans la démarche.

Bien cordialement

L'Adjointe en Charge des Affaires Scolaires
Véronique BELIN.

